

Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Strasbourg

Vu le code de l'éducation, notamment l'articles L. 712-2 (5°),
Vu la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur,
Vu la note du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 3 mars 2006 relative aux jurys d'examen et de concours dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
Vu le règlement général des examens et concours de l'université de Strasbourg,
Vu le règlement des études et de la scolarité en Licence et en Master pour l'année universitaire 2024-2025,

ARRÊTE

Article 1 : Le jury de semestre du Master 1 Droit de la propriété intellectuelle « **Tronc commun** » est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 :

Président : Yann BASIRE

Membres : Stéphanie CARRE, Franck MACREZ

Article 2 : Le jury d'année du Master 1 Droit de la propriété intellectuelle « **Tronc commun** » est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 :

Président : Yann BASIRE

Membres : Stéphanie CARRE, Franck MACREZ

Article 2 : Le présent arrêté est publié par voie d'affichage dans l'enceinte du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle et sur son site internet.

Fait à Strasbourg, le 30 octobre 2024

Le directeur général du CEIPI

Yann BASIRE


CENTRE D'ETUDES INTERNATIONALES
DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
UNIVERSITE DE STRASBOURG
Bâtiment LE CARDO
7, rue de l'Ecarlate
CS 20024
F-67082 STRASBOURG CEDEX